

le 26 Juin 2017

Association Deux Pieds Deux Roues
Délégation régionale et délégation d'itinéraire Véloroute Vallée
du Lot (V86) de l'AF3V Association Française pour le développement
des Véloroutes et Voies Vertes 5 avenue F. Collignon 31200 Toulouse
J. Savary délégué régional AF3V

à Mr Pierre Camani, Président
Conseil Départemental du Lot-et-Garonne

Objet : Remerciements et nouvelle demande de « sécurisation de la jonction entre la Véloroute Vallée du Lot à Aiguillon et la Véloroute Canal des Deux Mers » qui doit être réalisée dans la zone du Confluent, pour compléter la liaison par Tonneins, insuffisante

Monsieur le Président,

L'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes vous remercie de votre réponse détaillée (votre lettre du 15-06-2017) à nos demandes récentes de sécurisation des liaisons de la Véloroute vallée du Lot à Aiguillon avec la rive droite du Lot à Aiguillon (traversée du pont D813), et avec la Véloroute Le Canal des deux Mers à vélo, dans le secteur du Confluent, entre Feugarolles et Damazan.

Tout d'abord nous vous remercions de prendre en compte nos demandes de sécurisation de la traversée du Lot au pont Napoléon à Aiguillon, et de nous proposer un examen de ces propositions avec les services du Département : nous prenons contact pour fixer une réunion soit en Juillet soit en Septembre.

Nous vous félicitons aussi d'aménager pour l'été 2017 la nouvelle Véloroute Transibérique EV3 entre la limite du département des Landes et la Véloroute Le Canal des Deux Mers à vélo, la jonction entre ces deux itinéraires très fréquentés se faisant à l'écluse Larderet, PK 132,5, à 3km de Feugarolles (pont ancienne voie ferrée) et à 3km de Buzet (port).

Cette nouvelle Véloroute amènera de nombreux cyclo-randonneurs en provenance d'Espagne et des Landes jusqu'au cœur du Confluent : écluse Larderet.

A notre demande de liaison entre la Véloroute Vallée du Lot à Aiguillon et celle du Canal des Deux Mers, vous nous répondez que le Département a aménagé une liaison entre les deux Véloroutes, longue de 14km, entre l'écluse La Gaule PK147,5 (canal), Tonneins et Clairac.

Nous vous indiquons que cette liaison, utile pour relier le canal à Tonneins, ne répond pas à nos demandes et aux besoins, car elle est insuffisante pour les raisons suivantes :

- = elle évite Aiguillon et le Confluent entre le Lot et la Garonne qui se situe au pied de cette ville, site magnifique, symbolisant la nature même de votre département le « Lot et Garonne » ;
- = elle évite le Confluent alors que dans la carte du Schéma national des Véloroutes la jonction entre les Véloroutes V86 et V80 est notée au Confluent : à Damazan ;

= elle est excentrée par rapport à la zone du Confluent comprise entre Feugarolles et Damazan (10km le long du canal), se situant à 8km au nord de Damazan ;
= elle est longue (14km), sans être en site propre, donc sans posséder la qualité qui pourrait justifier un allongement de la liaison ;
= elle est non sécurisée, avec des passages sur de routes départementales circulées ;
= elle est « escarpée » avec des pentes élevées entre Tonneins et Clairac, surtout dans le sens Clairac vers Tonneins.

On peut remarquer que les descriptions des « sillonneurs » de l'AF3V signalent les caractéristiques négatives de la liaison par Tonneins sur les fiches du site internet décrivant la Véloroute de la Vallée du Lot et la Véloroute Le Canal des Deux Mers à vélo, et conseillent un itinéraire « direct » par St-Léger, qui comporte un seul « point noir » à sécuriser » (le passage du pont).

Les observations sur le terrain montrent que presque tous les cyclo-randonneurs reliant les deux Véloroutes passent actuellement par l'itinéraire direct Aiguillon-canal par le pont de St-Léger : il suffit d'être présent à ce pont pendant une matinée des mois d'été pour le constater.

Il est prévisible que ces pratiques cyclistes sur un itinéraire direct au cœur du Confluent continueront.

L'AF3V renouvelle donc au Conseil Départemental la demande de liaison sécurisée entre la Véloroute vallée du Lot à Aiguillon et celle du Canal des Deux Mers, liaison qui doit être localisée dans la zone du Confluent.

Cette demande a été formulée et expliquée dans notre courrier du 22 Mai 2017, qui comporte deux propositions :

= une « proposition de court terme » Aiguillon-St-Léger-Damazan

avec traversée de la Garonne au pont de la D8 à St-Léger, et sécurisation de cette traversée par plusieurs aménagements de signalisation, de limitation de vitesse avec radars pédagogiques, et la création d'un rond-point rive droite ;

= une « proposition de moyen terme » par Port-Ste-Marie et Feugarolles qui prévoit une majorité de sections en Voie Verte

Ce projet prévoit une majorité d'itinéraire en « Voie Verte sur les « mates », digues de protection le long de la Garonne, et sur l'ancienne voie ferrée Port-Ste-Marie-Feugarolles qui franchit la Garonne et rejoint le canal à Feugarolles.

Nous renouvelons cette demande en considérant que par votre courrier du 15 juin 2017 vous n'y avez pas répondu.

Nous soulignons que ces demandes ont été élaborées et transmises en collaboration entre l'AF3V et le SMAV Lot, chargé de l'animation touristique de la vallée du Lot, et la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas qui regroupe les communes de la zone du Confluent, qui dispose de la « compétence tourisme », et dont les animateurs élus et professionnels du tourisme se sont investi à nos côtés pour préparer ce dossier de propositions.

Nous soulignons aussi que plusieurs communes de la Communauté de Communes Albret Communauté soutiennent nos demandes.

Nous vous demandons aussi une réunion de concertation pour examiner avec vos services la faisabilité des propositions AF3V-Communauté de Communes pour la liaison Aiguillon-St-Léger-Damazan.

L'AF3V renouvelle également la demande qu'elle a formulée depuis plus de 15 ans : demande de sécurisation totale du pont de Saint-Léger par construction d'une passerelle en encorbellement, à réaliser en plusieurs phases (étude- accès- passerelle).

Notre association espère que le Département du Lot-et-Garonne prendra en compte les demandes convergentes de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, des autres communes proches, des acteurs du tourisme locaux, et de notre association.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Julien Savary

Association Deux Pieds Deux Roues

Délégation Régionale de l'AF3V Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

Copie à :

- M. Michel Masset, Président de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas
- M. Jean-François Sauvaud, Maire d'Aiguillon
- M. François Collado, Maire de Nicole
- M. Michel de Lapeyrière, Maire de Saint-Léger
- M. Michel Masset, Maire de Damazan
- M. Jean-Louis Molinié, Maire de Buzet-sur-Baïse
- M. Jacques Larroy, Maire de Port-Sainte-Marie
- M. Patrick Cassany, Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne et Pays de la Vallée du Lot
- Monsieur Patrick Cassany, Vice-Président du Conseil Départemental, Président de la Communauté de communes du Grand Villeneuvois
- M. Jacques Bilirit, Vice-Président du Conseil Départemental, Président de la Commission Développement économique, Tourisme, ...
- M. Alain Lorenzelli, Président d'Albret Communauté
- M. Jean-Louis Molinié, Maire de Buzet-sur-Baïse
- M. Jean-François Garrabos, Maire de Feugarolles
- M. Jean-Pierre Vicini, Maire de Thouars-sur-Garonne
- M. Serge Céréa, Maire de Vianne
- M. Jacques Llonch, Maire de Barbaste
- M. Philippe Barrere, Maire de Lavardac
- M. Nicolas Lacombe, Maire de Nérac
- Mme Laurence Ducos, Conseillère Départementale du canton du Confluent
- M. Alain Merly, Conseiller Départemental du canton du Confluent
- M. Michel Masset, Conseiller Départemental du canton de Lavardac
- Mme Valérie Tonin, Conseillère Départementale du canton de Lavardac